

**Séance du 21 janvier 2021****Délibération n° 2021-11**

L'an deux mil vingt et un, le 21 du mois de janvier à 20 heures, se sont réunis, à Meaulne-Vitray dans la salle polyvalente, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 14 janvier 2021.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Gilles JACQUET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC  
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Michel GALOPIER à Monsieur Daniel RONDET

Absents excusés : Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Ludovic VITOUX

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Romain POULET, Monsieur Michel PERNET,

Assistaient également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	23
Votes Contre	1
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 3.1	Thème : Acquisitions

**Objet : Autorisation d'engagement des négociations pour l'achat de la cantine et l'infirmerie du site des forges**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la communauté de communes ;

**VU** le permis de construire accordé le 15 février 2019 ;

**VU** l'acte de vente établi par Maître TAIN (Cérilly), en date du 17 mai 2019 ;

**Considérant** que la communauté de communes a vendu la partie nord du site à la société PIM participations le 17 mai 2019 ;

- Considérant** que cette vente a été consentie pour 120 000 € mais que 44 000 € sont consignés en l'étude notariale de Cérilly dans l'attente de la réalisation des travaux relatifs à l'entrée du site ;
- Considérant** que la communauté de communes doit créer une entrée sur l'avenue Nicolas RAMBOURG afin de lever la consigne chez le notaire, mais qu'il faut tenir compte des exigences de l'ABF ;
- Considérant** que pour créer une entrée, il faut détruire une partie des bâtiments et les reconstruire à l'identique et, que le coût total s'élève à 615 000 € HT ;
- Considérant** l'objectif de limiter les interventions sur les bâtiments de façon à maîtriser l'enveloppe financière ;
- Considérant** que la possibilité d'achat de la cantine et de l'infirmerie du site des forges permettrait de créer une entrée sans avoir à engager les travaux de démolition / reconstruction de certains bâtiments ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- Article 1 :** d'autoriser le Président à engager des négociations pour l'achat de la cantine et l'infirmerie du site des forges.
- Article 2 :** d'autoriser le Président à solliciter l'évaluation de France Domaine, ou si France Domaine ne peut pas l'effectuer, de solliciter plusieurs agents immobiliers et notaires afin de connaître la valeur vénale du bien.
- Article 3 :** d'autoriser le Président à faire une proposition à l'actuel propriétaire de la cantine et de l'infirmerie du site des forges une fois l'évaluation vénale du bien effectuée.
- Article 4 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 21 janvier 2021,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)